

Service Cabinet du Maire



Motion n° 2018_130_11
Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal

VILLE de VILLENAVE D'ORNON

Séance ordinaire du 30 janvier 2018

MOTION SUR LES CONDITIONS DE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY À VILLENAVE D'ORNON

L'an deux mille dix huit, le trente janvier , à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2018, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Patrick PUJOL, Maire

ÉTAIENT PRESENTS :

M. PUJOL Patrick, M. POIGNONEC Michel, Mme CARAVACA Béatrice, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, Mme DUPOUY Béatrice, M. RAYNAUD Joël, Mme KAMMLER Christine, M. VERGE Jean, Mme DULUCQ Nadine, M. PUJOL Olivier, Mme BOY Agnès, M. KLEINHENTZ Marc, Mme BONNEFOY Christine, M. DEBUC Bernard, M. BOURHIS Christian, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme CROZE Denise, Mme REYNIER Bernadette, M. TRUPTIL Rémy, M. TIDOUAN Jean-François, Mme TROTTIER Brigitte, M. XAVIER Georges, M. HOSY Eric, Mme ARROUAYS Maïtena, Mme LABESTE Jessy, Mme JEAN-MARIE Michele, Mme ANFRAY Stéphanie, M. BOUILLOT Patrick

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT REPRESENTÉS :


- M. HUET Yannick donne pouvoir à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
- Mme DAUBA Isabelle donne pouvoir à M. TRUPTIL Rémy
- M. GOURD Alexandre donne pouvoir à Mme ARROUAYS Maïtena
- Mme LEGRIX Marie donne pouvoir à M. PUJOL Olivier
- M. MICHIELS Alain donne pouvoir à Mme JEAN-MARIE Michele

ÉTAIENT ABSENTS :

- Mme JARDINÉ Martine,
- M. DUVERGER Timothée

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. TIDOUAN Jean-François

 *****

Le rapporteur expose :

La Loi du 17 août 2015 relative à « la transition énergétique pour la croissance verte » prévoit la généralisation des compteurs communicants pour l'électricité.

Plus précisément, elle prévoit l'obligation pour les gestionnaires des réseaux publics d'électricité de mettre à la disposition des consommateurs les données de comptage issues des compteurs communicants, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaison issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommation locales et nationales

Cette mesure concerne environ 35 millions de foyers, destinés à être équipés d'ici 2021 par Enedis. Le déploiement des compteurs Linky a débuté à Villenave d'Ornon depuis quelques mois. Au préalable, une réunion publique avait été organisée par la Mairie le 12 décembre 2016 afin de permettre aux habitants de la commune de trouver toutes les informations nécessaires sur ces nouveaux dispositifs.

Or, de nombreux témoignages rapportent d'ores et déjà des méthodes d'installation très contestables sur la forme, que notre conseil municipal ne peut ignorer compte tenu des nombreux mécontentements et nombreuses tensions qu'elles génèrent chez un certain nombre de nos administrés.

Il convient de préciser qu'il n'appartient pas à la commune de s'opposer au principe même de l'installation de Linky.

D'une part, dans la mesure où la distribution d'électricité est une compétence gérée par Bordeaux Métropole et le SDEEG, ENEDIS en étant le concessionnaire.

D'autre part, car il s'agit d'une obligation légale et aucune commune ayant délibéré ou pris des arrêtés pour interdire le déploiement des compteurs Linky sur des considérations d'ordre sanitaire, de principe de précaution ou d'exercice des pouvoirs de police n'a eu gain de cause à ce jour devant les tribunaux administratifs.

Il convient cependant que les habitants puissent conserver la liberté individuelle de s'opposer à l'installation d'un compteur Linky à leur domicile, sans que leur refus engendre de la part d'ENEDIS ou des entreprises mandatées par elle des actions de pose forcée ou de quasi-harcèlement.


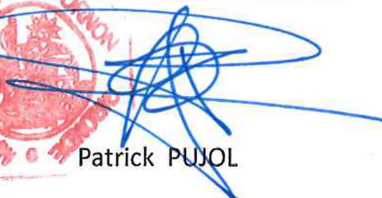
Pour ces raisons, le conseil municipal de Villenave d'Ornon :

-condamne toute attitude d'ENEDIS et/ou de ses prestataires assimilable à du harcèlement vis-à-vis d'usagers refusant l'installation pour quelque motif que ce soit.

-demande à ENEDIS et/ou ses prestataires de respecter les choix individuels des villenavaises et villenavais opposés à l'installation des compteurs Linky, en particulier en ne pratiquant pas la pose forcée.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations

VOTES	
Nombre de membres en exercice :	35
Nombre de membres présents :	28
Nombre de procurations :	5
Nombre d'absents :	2
Nombre de suffrages exprimés :	33
Votes :	
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 33	

Le Maire
Vice-Président de Bordeaux Métropole,


Patrick PUJOL